

## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil de la Communauté de communes de Marcigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Communauté de communes de Marcigny.

Étaient présents :

ANZY LE DUC.....	M. Jean-Marc POMMIER
ARTAIX.....	M. Eric NEVERS
BAUGY.....	M Patrice MICHAUD
	Mme Annette JANIN
BOURG-LE-COMTE .....	M. Stéphane LUCEAU
CHAMBILLY .....	M. Thierry NIGAY
.....	M. Christophe PEGON
MARCIGNY .....	M. Denis PROST
	M. Frédéric CHANDON
	Mme Monique CLEMENT
	M. Louis PONCET
MELAY.....	M. Jean Claude DUCARRE
	Mme Bernadette BAILLY
	M. Pascal MILLET
	M. Frédéric VERNUSSE
MONTCEAUX L'ETOILE.....	M. Georges PROST
SAINT MARTIN DU LAC.....	M. Patrick PERRUCAUD
VINCECY.....	M. Didier CHAPON

Étaient excusés : M. Philippe DUPLATRE (pouvoir donné à Stéphane LUCEAU)  
M. Michel JULIEN  
Mme Carole CHENUET (pouvoir donné à Frédéric CHANDON)  
Mme Géraldine VERSTRAETEN (pouvoir donné à Monique CLEMENT)  
M. François RENARD (pouvoir donné à Annette JANIN)

Monsieur Patrick PERRUCAUD est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

---

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents.

Le quorum étant réuni (18 présents, 4 pouvoirs, 1 excusée), le Conseil peut valablement délibérer (22 votants).

# **ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU CONSEIL DU 06 MAI 2024**

## **Adoption du procès-verbal de la réunion du 08 avril 2024.**

### **Affaires générales / finances :**

Conclusion d'un emprunt pour le budget annexe MSP et d'une ligne de trésorerie (budget principal)  
Soutien à la SCM « groupe médical du docteur Ribay » :  
Mise en vente de la maison d'habitation du Ciel Bleu à Montceaux l'Etoile  
Désignation d'un représentant de la Communauté de communes à la conférence des parties,  
candidature du paysage bovin au patrimoine mondial (UNESCO)

### **Petite enfance, Jeunesse, vie associative et communication :**

Point sur la reprise en régie de l'activité ALSH le Ciel Bleu  
Demande de remboursements de frais à Brionnais Découvertes  
Actualités de la commission

### **Economie, tourisme, culture :**

Actualités de la commission

### **Environnement :**

Annulation de redevances professionnelles  
Recrutement pour accroissement temporaire d'activité déchetterie  
Actualités de la commission

### **Travaux / habitat / patrimoine :**

Attribution d'une aide OPAH  
Demande de location de locaux sur le site de la gare  
Actualités de la commission

### **Santé, social, sénior :**

Actualités de la commission

### **Décisions du Président**

### **Questions diverses**

<p><b>LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06/05/2024</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------

**AFFAIRES GENERALES/FINANCES :**

DEL01_CC06_05	Conclusion d'un emprunt pour le budget annexe MSP	<b>Vote à l'unanimité</b>
DEL02_CC06_05	Soutien à la SCM « groupe médical du docteur Ribay »	<b>Vote par 14 voix pour et 6 abstentions</b>
DEL03_CC06_05	Vente maison individuelle d'habitation du Ciel Bleu à Montceaux l'Etoile	<b>Vote à l'unanimité</b>
DEL04_CC06_05	Désignation d'un représentant de la Communauté de communes à la conférence des parties, candidature du paysage bovin au patrimoine mondial (UNESCO)	<b>Vote à l'unanimité</b>

**PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE/VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE :**

DEL05_CC06_05	Demande de remboursement de frais à Brionnais Découvertes	<b>Vote à l'unanimité des votants</b>
---------------	-----------------------------------------------------------	---------------------------------------

**ENVIRONNEMENT :**

DEL06_CC06_05	Annulation de redevances professionnelles	<b>Vote à l'unanimité</b>
DEL07_CC06_05	Recrutement pour accroissement temporaire d'activité déchetterie	<b>Vote à l'unanimité</b>

**TRAVAUX / HABITAT / PATRIMOINE :**

DEL08_CC06_05	Attribution d'une aide OPAH	<b>Vote à l'unanimité</b>
DEL09_CC06_05	Location temporaire d'une case de l'atelier partagé à ARTEMPO DANSE	<b>Vote à l'unanimité</b>
DEL10_CC06_05	Location temporaire d'une salle du site de la gare à la société VELOMEGA	<b>Vote à l'unanimité</b>

## **Adoption du procès-verbal du 08 avril 2024 :**

Le procès-verbal de la séance du 08/04/2024 fait l'objet de remarques de la part de Mme Monique CLEMENT :

- Mme Monique CLEMENT indique avoir dit que la hausse des taux de fiscalité 2024 était de 14%. Ses propos n'ont pas été rapportés dans le procès-verbal.
- Page 12 : le mot « avec » est répété 2 fois dans la même phrase
- Page 13 : il convient de remplacer « en notamment » par « et notamment ».

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. Frédéric CHANDON fait remarquer que les procès-verbaux des trois réunions précédentes n'étaient pas publiés ce lundi matin, tout comme la liste des délibérations du 11 mars. Le DGS précise que ces publications ont été faites ce jour, au cours de l'après-midi.

## **AFFAIRES GENERALES / FINANCES :**

### **• Conclusion d'un emprunt pour le budget annexe MSP**

Le budget primitif 2024 du budget annexe MSP prévoit la réalisation d'un emprunt de 750 000 € pour financer les travaux de construction du bâtiment.

A la suite de la présentation des offres reçues après consultation de plusieurs établissements bancaires, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de contracter cet emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Est, aux conditions suivantes :

- Objet financement : financement d'investissement
- Capital emprunté : 750 000 €
- Taux d'intérêt : 3,89% (taux fixe)
- Durée d'amortissement : 300 mois
- Périodicité de remboursement retenue : trimestrielle, soit un montant de l'échéance trimestrielle de remboursement de 11 762,54 €
- Frais de dossier : 750 €
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

### **• Soutien à la SCM « groupe médical du docteur Ribay »**

D. PROST quitte la séance et demande à JC. DUCARRE de bien vouloir présenter le point.

JC DUCARRE rappelle que ce nouvel examen fait suite au report du sujet lors de la réunion du 08 avril dernier. Afin d'apporter des réponses précises aux différentes questions posées par F. CHANDON, ce qu'il n'avait pas pu faire en séance, il a réuni les éléments utiles et a organisé le 23 avril 2024 une réunion de la commission « santé, social, seniors ». Les 2 médecins membres de la SCM et F. CHANDON ont également été invités à cette réunion.

Tout comme il l'a fait devant la commission, JC DUCARRE présente au Conseil communautaire les éléments de réponse aux 3 questions posées par F. CHANDON le 08 avril dernier.

1. Question 1 : « Des documents ont-ils été fournis, par la société SCM, avec la demande de subvention ? Si oui, quels sont-ils et qui les a étudiés ? Le Bureau communautaire, la commission dédiée, le Président ... ? Pourquoi n'a-t-on pas l'analyse à ce sujet comme pour des dossiers associatifs ? Comment l'augmentation de 1 500 euros a-t-elle été justifiée ? »

Réponse de JC DUCARRE : oui, des documents ont bien été présentés par la SCM à l'appui de sa demande d'aide. Depuis 2022, chaque demande est accompagnée de documents précis : bilans des exercices précédents, justification de la demande. Celle-ci est fléchée sur le financement d'un poste de secrétariat, afin de soulager le fonctionnement du groupe médical, confronté à une masse salariale importante (2 secrétaires). En 2022, les médecins avaient évoqué la possibilité d'une embauche d'une des 2 secrétaires par la Communauté de commune, plutôt que le versement de cette aide. Pour la demande 2024, l'expert-comptable a aussi fourni le coût de revient du poste de secretariat correspondant à la demande de subvention (39 500 €). C'est le poste avec le coût le moins élevé. JC DUCARRE indique enfin que Mme CHENUET l'a également sollicité pour consulter les documents budgétaires fournis par la SCM en appui de ses demandes. Ce qu'elle a pu faire.

2. Question 2 : « la SCM, locataire des murs, a-t-elle fait des démarches auprès de la SCI du Docteur Ribay, afin de réduire les loyers, par souci de solidarité ? »

Réponse de JC DUCARRE : oui, la SCM a bien sollicité les propriétaires des murs, la SCI en l'occurrence, pour minorer le montant des loyers, compte tenu des départs de 2 médecins en 2022. Il détaille sa réponse en indiquant les montants des loyers versés par la SCM : 18 528 € en 2021, 10 808 € en 2022 et 9 264 € en 2023. Les départs des 2 médecins ont été intégralement répercutés sur les loyers demandés à la SCM. Ils ont été divisés par 2 entre la situation de pleine occupation et l'occupation actuelle.

3. Question 3 : « Depuis 2022, la SCM a-t-elle sollicité la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais pour le versement d'une subvention ? Si oui, quelle a été la réponse ? Dans le cas d'une réponse négative, quels en ont été les motifs ? »

Réponse de JC DUCARRE : en 2022, la SCM a saisi la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais par un courrier en date du 12/02/2022. Il donne lecture du courrier de réponse en date du 03 mai 2022. La réponse de la Communauté de communes a été négative aux motifs, d'une part, qu'elle n'avait pas la compétence santé et d'autre part, que ses élus avaient considéré que la santé n'avait pas enjeu de centralité sur le territoire et que des installations de médecins pouvaient avoir lieu dans d'autres communes que Marcigny. Aucune sollicitation n'a été adressée depuis, ni en 2023, ni en 2024.

JC DUCARRE indique au Conseil, qu'à l'issue de la présentation de ces éléments de réponse et aux longs échanges qui s'en sont suivis, la commission « santé, social, seniors » s'est prononcée à l'unanimité, moins une abstention, sur un soutien à la SCM pour une somme de 39 500 € en 2024 (soit le montant du salaire de la secrétaire). Une décision favorable du Conseil permettrait de donner une visibilité au groupe médical jusqu'à décembre 2024. Il complète en disant que le départ en retraite d'une secrétaire d'ici quelques mois devrait soulager les dépenses de personnel de la SCM. Celle-ci sera vraisemblablement dissoute lors de l'entrée des médecins dans la future MSP.

JC DUCARRE conclut en précisant qu'en 2022, préalablement au versement de la première aide, des démarches avaient été faites par la Communauté de communes auprès de l'association des Maires 71 et de la Sous-préfecture de Charolles pour étudier le cadre légal du versement de cette aide. Il invite chacun à s'exprimer s'il le souhaite.

Monique CLEMENT prend la parole. Elle a trouvé que la réunion de la commission du 23 avril s'est bien passée. Les 2 médecins ont apporté des réponses aux questions. Elle tient à souligner que tous les membres de la commission étaient présents, certains pour la première fois d'ailleurs, alors que d'habitude, il n'y a que 3 à 4 personnes présentes. Mais elle regrette toutefois que certains des membres présents n'aient pas été très informés sur le sujet avant la réunion de la commission. Mme CLEMENT dit qu'il est important de faire des efforts pour les médecins, au regard de ce qui se passe dans d'autres villes. Il aurait donc été bien d'avoir les documents et d'avoir beaucoup plus d'informations avant. Elle déplore ces manques de transparence et de n'avoir pas su que la

Communauté de communes de Semur n'avait pas été consultée et qu'elle a refusé de le faire en 2022. Une compétence peut se prendre. Si on conçoit que la santé n'est pas enjeu de centralité, les médecins ne pourraient-ils pas prendre en priorité les patients de la Communauté de communes de Marcigny ? Elle propose que la subvention ne soit que de 38 000 € et pas 39 500 € comme la SCM le demande.

JC DUCARRE répond que tous les documents sont à disposition des élus. Mais il n'est pas dans l'habitude de distribuer tous les documents comptables fournis par les associations en appui de leurs demandes de subvention. Certains documents transmis ont un caractère sensible et n'ont pas à être distribués largement. Il invite toutefois M. CLEMENT à venir les consulter si elle le souhaite. Mme CHENUET l'a demandé et elle a pu le faire. Il termine en indiquant regretter, tout comme elle, la position de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais et le manque de solidarité sur cette question. Mais chaque assemblée délibérante est souveraine.

Frédéric CHANDON prend la parole. Il revient tout d'abord sur l'invitation de la commission et déplore qu'il n'y avait seulement que 2 conseillers communautaires parmi les membres présents. Les autres personnes présentes étaient des conseillers municipaux, qui n'avaient pas eu plus d'informations que ça. Il trouve regrettable que des décisions aussi lourdes soient prises par des personnes pas suffisamment informées. Il dit espérer que la réunion n'avait pas été préparée avant avec les médecins. JC DUCARRE lui répond que non.

F. CHANDON poursuit en regrettant, une nouvelle fois, que les personnes présentes à la commission n'aient pas eu connaissance des documents. Il rapporte également les propos, qu'il juge très durs, prononcés par Mme GENTY lors de la commission, « si l'aide communautaire n'est pas finalisée, il n'y a plus de cabinet ». Il souhaite aussi revenir sur la réponse de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais à la demande de subvention adressée par la SCM en 2022. Cette réponse a été envoyée après la décision de la Communauté de communes de Marcigny. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait décidé de ne pas accorder de subvention.

Il s'interroge aussi pour quelles raisons, en 2023 et 2024, la Communauté de communes n'a pas fait elle-même, ou n'a pas demandé à la SCM de refaire une demande à la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais. Les élus auraient peut-être été ouverts à une nouvelle discussion. Des rapprochements ont eu lieu entre les 2 collectivités et la santé aurait pu aussi être un nouveau sujet de coopération.

Sur les loyers, il prend acte qu'ils ont bien diminué, mais constate néanmoins qu'il y a bien un lien direct entre la SCM et la SCI, dans laquelle le Président est actionnaire. Cela aurait pu être dit.

M. CHANDON tient à dire que, depuis 2022, la commission « santé, social, seniors » et le bureau n'ont pas eu connaissance de tous ces documents, importants, ce qui est bien dommage.

F. CHANDON poursuit en indiquant que la décision n'est pas facile à prendre. D'un côté, accorder cette aide est obligatoire. Des aides de plus en plus importantes sont faites aux installations de médecins généralistes. Ce montant est-il justifié ? Recevable ? De l'autre côté, les relations entre la SCM et la SCI peuvent caractériser un conflit d'intérêt. Il faut se demander, pour les conseillers communautaires, s'ils ne pourraient pas être inquiétés suite à ce vote en cas de recours. Afin d'éviter cela, il propose :

- Que la subvention soit versée directement aux docteurs GENTY et VIRELY et libre à eux de s'en servir pour le fonctionnement du cabinet - cela évite d'avoir un lien entre la SCM et la SCI,
- Que la SCM adresse une demande de subvention à la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais,
- De verser la subvention en 2 temps : un premier versement de 20 000 € et un second versement après une nouvelle délibération à prendre une fois la position de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais connue.

Si ces propositions ne peuvent pas être prises en compte, M. CHANDON informe le Conseil qu'il s'abstiendra.

Eric NEVERS indique qu'il s'abstiendra aussi. Que fera la Communauté de communes si un second médecin qui viendrait s'installer à Marcigny demande à l'intercommunalité de prendre en charge le salaire de sa secrétaire ? Répondrait-on oui ? Ces aides sont des chèques en blanc signés aux médecins. Il y a une surenchère, sans garantie de résultat, comme l'a montré l'installation de la nouvelle médecin en dehors de la MSP, en dépit du soutien apporté par la Communauté de communes.

F. CHANDON rebondit en évoquant les aides que la ville de Paray-le-Monial accorde depuis cette année aux médecins qui s'y installent. Elles peuvent aller jusqu'à 110 000 €.

L. PONCET partage la proposition de F. CHANDON sur l'attribution en 2 temps.

JC DUCARRE souhaite réagir aux propos de F. CHANDON. Concernant la demande initiale de la SCM, il faut se remettre dans le contexte de l'époque. En 2022, le risque auquel la Communauté de communes était confrontée était la cessation d'activité pure et simple du groupe médical face à des charges de fonctionnement à assumer multipliées par 2, avec le départ des 2 médecins. La question était de savoir si on voulait maintenir un groupe avec 2 médecins à Marcigny (et un troisième sur le territoire, à Melay). Sans ce soutien, ils n'allaient pas continuer à faire vivre le groupe médical et, pour la collectivité d'avoir à gérer une situation encore plus compliquée.

Il revient aussi sur la question de l'aide aux professions libérales accordée par les collectivités. La situation est devenue concurrentielle entre les collectivités confrontées à de vrais besoins en médecins pour leurs populations. Il estime que la situation n'est pas la même si un nouveau généraliste qui arriverait sur le territoire solliciterait une telle aide.

Concernant la composition des commissions communautaires, il souligne que, depuis 2020, elles ont été ouvertes aux conseillers municipaux. C'est à eux de faire le lien avec les conseils municipaux.

Par ailleurs, il estime que relancer la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais, c'est perdre son temps. Il se dit convaincu que ses élus ne reviendront pas sur la position de 2022.

Enfin, échelonner le versement de l'aide en 2 fois n'est pas impossible, avec conditionnement du second versement à la réponse de la Communauté de communes voisine. Par contre, il ne voit donc pas comment c'est possible de verser l'aide directement aux médecins (l'employeur, c'est la SCM).

Suite aux différents échanges, JC DUCARRE soumet au vote une aide de 39 500 € avec un versement en 2 temps : 20 000 € dès maintenant et le complément versé après la sollicitation et la réponse de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais. Si la réponse de celle-ci est positive, on en reste à 20 000 €. Si elle est négative, la Communauté de communes versera 19 500 € en plus. F. CHANDON regrette cette proposition, car elle ne permet pas aux délégués de se prononcer sur le second versement potentiel.

F CHANDON indique que Carole CHENUET, dont il a le pouvoir, ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, par 0 voix contre, 6 abstentions et 14 voix pour, approuve l'attribution d'une subvention de 39 500 € à la SCM du Docteur Ribay, au titre de l'année 2024.

Le Conseil communautaire, par 0 voix contre, 6 abstentions et 14 voix pour, approuve le versement de cette subvention en 2 fois : un premier versement de 20 000 € dès maintenant et un second versement de 19 500 € après la sollicitation et la réponse de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais

A l'issue du vote, Denis PROST réintègre la séance et reprend la présidence de la réunion.

- **Mise en vente de la maison d'habitation du Ciel Bleu à Montceau l'Etoile**

Inutilisée depuis de nombreuses années, la maison d'habitation située au Ciel Bleu à Montceaux l'Etoile se dégrade avec le temps. Suite aux échanges des dernières réunions de la commission

« Economie, Tourisme, Culture » et du Bureau communautaire, aucune destination ne semble pouvoir lui être donnée.

Afin de pouvoir se positionner sur son devenir, la Communauté de communes a sollicité le Service des Domaines pour connaître la valeur de ce bâtiment de 240m<sup>2</sup>, avec une parcelle de terrain de 1300 m<sup>2</sup> environ. Le Pôle d'évaluation domaniale de la DDFIP de Saône-et-Loire a communiqué le 16 avril 2024 une valeur vénale de 80 000 € pour ce bien avec une marge d'appréciation, à la hausse ou à la baisse, de 10%.

Après échanges, le Conseil communautaire autorise, à l'unanimité, la mise en vente de la maison individuelle d'habitation du Ciel Bleu propriété de la Communauté de communes situé à Montceaux l'Etoile, pour un prix de 88 000 €. Il donne également mandat au Président pour consulter les agences immobilières du secteur de Marcigny en vue de conclure un mandat de vente.

- **Désignation d'un représentant de la Communauté de communes à la conférence des parties, candidature du paysage bovin au patrimoine mondial (UNESCO)**

Dans le cadre de la candidature du paysage de bocage de l'élevage bovin charolais, le Comité syndical du PETR du 08 avril dernier a décidé la mise en place d'une conférence des parties comprenant, à ce stade, 59 institutions, organismes et associations concernées par la préservation et la gestion du futur bien. En tant qu'EPCI membre du PETR, la Communauté de communes de Marcigny siège au sein de cette conférence et doit désigner un représentant à cet effet.

La candidature d'Eric NEVERS, vice-président « économie, tourisme, culture, » est proposée.

Le Conseil communautaire désigne, à l'unanimité, Monsieur Eric NEVERS comme représentant de la Communauté de communes de Marcigny à la conférence des parties mise en place par le PETR pour le suivi de la candidature du paysage bovin au patrimoine mondial UNESCO.

## **PETITE ENFANCE / JEUNESSE / VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE :**

- **Point sur la reprise en régie de l'activité ALSH et le Ciel Bleu**

Le Président indique que la Communauté de communes est confrontée à des problématiques juridiques et administratives complexes, depuis la décision de l'assemblée générale de Brionnais Découvertes de prononcer la cessation des activités au 29 avril 2024. La Communauté de communes a conclu une mission d'accompagnement par le Centre de Gestion et est déjà en contact avec le liquidateur, le Centre de Gestion et l'Association des Maires de Saône-et-Loire, pour mettre en place les démarches qui doivent l'être.

Au dernier conseil, une délibération de principe pour la reprise de l'activité ALSH Le Ciel Bleu et des collaborateurs concernés par cette activité au sein de l'association a été adoptée.

Un premier échange individuel avec les salariés affectés à l'ALSH Le Ciel Bleu a eu lieu ce vendredi 03 mai. Cela a permis de mieux connaître leurs missions. Pour chaque salarié, la Communauté de communes est tenue de leur proposer un contrat de droit public reprenant les clauses essentielles de leurs contrats en vigueur au sein de l'association. Des échanges sont en cours avec le liquidateur autour de la date à considérer pour l'effectivité du transfert de l'activité à la Communauté de communes. La réponse qui sera apportée est susceptible d'impacter la situation des personnels et le paiement de leurs salaires dès ce mois de mai.

Une rencontre a aussi été organisée, le vendredi 03 mai, avec l'association ABISE et la CAF, afin de voir comment cette association peut s'organiser pour proposer une capacité d'accueil supplémentaire pour cet été. ABISE souhaitait savoir combien d'enfants sont susceptibles d'arriver. Il est très difficile de le savoir. A l'issue des échanges, un accord a été trouvé. ABISE



s'est engagée à ouvrir des places en plus dans son centre de loisirs pour les 5 semaines de fonctionnement cet été. La CAF et la Communauté de communes se sont engagées à étudier comment accompagner l'association pour qu'elle puisse faire face aux surcoûts que cela pourra engendrer sur son budget.

JC. DUCARRE quitte la séance.

L. PONCET rappelle qu'il a proposé ses services pour éviter plus de désordre. Suite à la décision de l'assemblée générale, il a reçu les 2 liquidateurs désignés pour gérer les questions matérielles et les ressources humaines. Selon lui, si les salariés veulent rejoindre la Communauté de communes, le service peut se mettre en route rapidement. S'ils ne le souhaitent pas, et notamment la directrice, ce sera plus compliqué. La décision appartient à chaque agent.

Le Président indique que les premiers échanges avec les salariés n'ont pas toujours permis d'avoir des positions précises des agents. Sur la remise en route de l'ALSH, avec les délais d'obtention des agréments, il n'est pas possible d'organiser en régie quelque chose pour cet été, même en cas de réponse positive des salariés de Brionnais Découvertes. D'où les échanges avec ABISE, qui a reçu déjà des sollicitations de familles du territoire pour savoir si elle pourrait accueillir leurs enfants. L'accord trouvé l'a été sur une hausse du nombre de places à proposer par ABISE. Il faudra ensuite voir comment la Communauté de communes de Marcigny pourra accompagner l'association.

L. PONCET indique qu'il reste environ 3 semaines aux agents pour décider s'ils veulent rejoindre la Communauté de communes ou pas. D. PROST lui répond que cela n'est pas exact : ce n'est pas l'entretien du vendredi 3 mai qui marque le point de départ de la réflexion, mais le jour où la Communauté de communes présentera un contrat de droit public et une fiche de poste à chaque agent. L. PONCET fait remarquer que, pour se positionner, il est important d'avoir des bases définies.

P. PERRUCAUD précise que ces propositions de contrat de droit public doivent être formalisées et formulées dans le respect des règles qui doivent l'être, avec l'appui de juristes. Les conséquences sont importantes. Les situations des salariés ne se sont pas simples et sont un réel sujet d'inquiétude pour la Communauté de communes.

D. PROST souhaite que la Communauté de communes soit destinataire de la liste des matériels qui viendraient à être mis en vente par Brionnais Découvertes, dans le cadre de la liquidation : véhicules, rollers, vélos... L. PONCET répond que des demandes ont déjà été reçues pour les véhicules. La vente des vélos et de l'ensemble des matériels est prévue le 08 juin par le liquidateur. Il est important de ne pas brader les actifs pour engranger des recettes. Les comptes de Brionnais Découvertes ne sont pas bloqués.

T. NIGAY demande si la Communauté de communes doit faire une proposition pour les agents affectés à 20% de leurs temps de travail à l'activité ALSH. Le Président lui répond que oui : la Communauté de communes doit proposer à ces salariés un contrat reprenant, à minima, les mêmes bases contractuelles que celles qu'ils ont à Brionnais Découvertes.

E. NEVERS signale que les postes de ces futurs agents n'existent pas au tableau des effectifs communautaires.

Le Président indique qu'à ce stade, il reste encore beaucoup de travail. Il est pleinement mobilisé sur le sujet, ainsi que P. PERRUCAUD et les services communautaires.

Après l'examen de ce point, JC. DUCARRE réintègre la séance.

- **Demande de remboursement de frais à Brionnais Découvertes**

M. Louis PONCET ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants, l'émission d'un titre de recettes de 2 163,21 € TTC afin d'obtenir le remboursement de frais par l'association Brionnais Découvertes (dépannage porte sectionnelle des garages, impressions et copies).

- **Actualités de la commission**

- Grandir en Milieu Rural : les appels à projets jeunesse et petite enfance 2024 sont lancés. Un nouvel appel à projet a été créé pour la valorisation du métier d'assistante maternelle.
- Une pièce de théâtre sur le harcèlement « Quentin et Jérémie » est prévue le 27 mai à Anzy-le-Duc. Spectacle gratuit sur inscription.
- CTG : organisation de la fête de la jeunesse le 21 septembre à Iguerande.
- L'agenda jeunesse et le calendrier des animations ont été envoyés aux Mairies.
- Projet Baby Sitting : 4 jeunes inscrits.
- Journée « A l'abordage » : environ 40 enfants ont participé à cette journée pour mieux appréhender leur entrée au collège. Bilan positif.
- Forum « Trouve ton Job »2024 : 100 jeunes et 40 professionnels présents. Organisation avec la Mission Locale et France Travail.
- Info Jeune : l'accueil libre des jeunes du collège l'après-midi commence à se développer.

## **ECONOMIE/TOURISME/CULTURE :**

- **Actualités de la commission**

- Demande de location de l'atelier partagé : le sujet sera évoqué dans les points « habitat / patrimoine »
- Assemblée Générale de l'Office de Tourisme : l'association reste fragile, malgré la hausse des subventions 2024 par les 2 Communautés de communes. Ces dernières sont régulièrement tenues informées de la situation avec la transmission de documents comptables.
- Le décret sur agrivoltaïsme est paru il y a quelques jours. A étudier en lien avec T. NIGAY.
- E. NEVERS propose des dates pour la prochaine réunion de la commission : 21, 22, 28 ou mai
- JC. DUCARRE a été interrogé par M. THORAL pour savoir s'il y a de nouveaux éléments quant à la vente de la parcelle sur la zone des Varennes. D. PROST lui répond que la Communauté de communes est toujours en attente des retours du bornage réalisé par ADAGE début avril.

## **ENVIRONNEMENT :**

- **Annulation de redevances professionnelles**

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'annulation de redevances professionnelles OM suivantes :

- Redevance 2023-001-00312 : SELLERIE NINE, montant 65,00 € - annulation pour double facturation,
- Redevance 2022-001-00228 : Mme LESAGE Nina, montant 58,00 € - annulation pour double facturation,
- Redevance 2021-001-00317 : SELLERIE NINE, montant 58,00 € - annulation pour double facturation,
- Redevance 2023-001-00015 : ARGANOË, montant 58,00 €.

- **Recrutement saisonnier pour l'accueil de la déchetterie pendant la période estivale**

L'un des 2 contrats aidés de la déchetterie prend fin le 30 juin et ne peut pas être renouvelé. Afin d'assurer un encadrement suffisant à la déchetterie pendant la période estivale, il est nécessaire de recruter un agent supplémentaire pour juillet et août, pour 30 heures hebdomadaires. Ce recrutement intervient dans le cadre d'un besoin saisonnier prévu pour les agents contractuels dans la fonction publique territoriale (contrat d'une durée maximale de 6 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 12 mois consécutifs).

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de recruter un agent contractuel pour une durée de 2 mois (du 01 juillet au 31 août 2024) pour assurer l'accueil des usagers de la déchetterie, pour une durée de travail de 30 heures par semaine, sur le poste d'adjoint technique de catégorie C existant au tableau des effectifs.

- **Actualités de la commission**

- T. NIGAY fait un retour de la réunion de travail organisée le 23 avril avec les Communautés de communes de Marcigny, Brionnais Sud Bourgogne et Semur en Brionnais. L'idée était d'échanger sur les modes de fonctionnement, les pratiques et envisager des sujets de travail en commun. Cette première réunion a été intéressante. Après la mise en place de la filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) pour les déchets de la construction et du bâtiment, les 3 Communauté de communes sont tenues de baisser leurs tonnages (qui augmentent encore). Chaque Communauté de communes va donc adapter son propre règlement de déchetterie pour accueillir uniquement les professionnels de son territoire. Aujourd'hui, la Communauté de communes autorise des apports de professionnels extérieurs lorsqu'ils se présentent avec la carte des usagers. Cela ne sera donc plus le cas après. La possibilité d'avoir un appel d'offres commun en 2026 à la date de fin de marchés des trois Communautés de communes a aussi été évoquée. De même, une étude sera faite un quai de transfert commun pour permettre des transports plus volumineux en semi-remorque. Avec la baisse des tonnages OM, les bennes ne sont pas assez remplies et le SMEVOM a alerté sur la baisse de la rentabilité des transports. Enfin, des visites des trois déchetteries sont prévues.
- Restitution de la carte des milieux humides par le CEN Bourgogne : il y a une différence entre la carte des zones humides de la CA 71 et celle de la DDT. Il est important d'avoir une réflexion sur la préservation des 8 milieux identifiés de part et d'autre de la Loire.
- Corbeilles de tri : la Communauté de communes va avoir les subventions demandées à CITEO. Un seul PAV n'a pas été retenu. Pour les corbeilles, il faut passer de 4 à 2 modèles : Chambilly va changer de modèle, voir si Céron et Artaix peuvent elles aussi changer.
- La collecte des déchets agricoles aura lieu fin mai.

## **TRAVAUX/HABITAT/PATRIMOINE :**

- **Attribution d'une aide OPAH**

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une aide au propriétaire occupant suivant, au titre de l'OPAH :

- Mme Arlette CHAPDANIEL : 500 €, dossier Habiter Mieux,

- **Location temporaire d'une case de l'atelier partagé à ARTEMPO DANSE**

Mme PERRETTE, responsable de l'école « ARTEMPO DANSE », a adressé un mail à la Communauté de communes le 04 avril 2024 pour faire part de sa recherche d'un espace avec une grande hauteur sous plafond afin d'y transférer temporairement les répétitions de sa troupe.

Le Bureau communautaire du 29 avril 2024 a proposé de louer la case n°5 de l'atelier partagé. Mme PERRETTE a visité les locaux le 01/05 et validé cette proposition. Un accord a été trouvé pour une mise à disposition moyennant un loyer de 200 € nets mensuels, plus les consommations énergétiques (eau et électricité) enregistrées pendant la location.

Le Conseil communautaire, approuve à l'unanimité la location à compter du 13 mai 2024 et jusqu'au 02 juillet 2024 inclus de la case n°5 du bâtiment de l'atelier partagé communautaire, situé ZA du Champêtre à Baugy, au bénéfice de l'association « ARTEMPO DANSE ». Cette location sera encadrée par une convention de mise à disposition de locaux.

- **Location temporaire d'une salle du site de la gare à la société VELOMEGA**

Le 11 avril dernier, la société « VELOMEGA », basée à Marcigny, a adressé, par mail à la Communauté de communes, une demande pour la location d'une salle dans les bâtiments neufs du site de la gare. Elle souhaiterait y transférer son activité, afin d'être en proximité immédiate de la voie verte. Les locaux qu'elle occupe aujourd'hui en centre-ville sont trop étroits et n'offrent pas la même visibilité. Cela lui permettrait aussi de se développer, en proposant des locations de vélos et une activité de formation mécanicien cycles.

Après une visite des locaux le 23 avril 2024, M. PRONCHERY (gérant) a confirmé son intérêt pour la grande salle, d'une surface de 289,22 m<sup>2</sup>. Il propose aussi de gérer l'accès et l'entretien des toilettes extérieures et des casiers (situés dans la lampisterie, de l'autre côté de la voie verte). Il désirerait occuper les lieux avant l'été, pour profiter des flux importants sur la voie verte à cette saison. Après échanges, un accord a été trouvé pour un montant de location de 400 € nets mensuels, hors charges.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la location à compter du 01 juin 2024 de la grande salle « cycles / roller / escalade », située 15 rue de la gare à Marcigny, au bénéfice de la société VELOMEGA pour un montant de 400 € nets mensuels. Les charges de fonctionnement seront facturées par la Communauté de communes à la société VELOMEGA. Cette location sera encadrée par un bail commercial signé auprès de l'étude TRAVELY-MANDRET-LAVIE-MAGNIN de Marcigny.

- **Actualités de la commission**

- Une visite des locaux de la gare a été organisée pour la commission mais peu de présents. Une visite des locaux aura lieu pour les délégués communautaires le 23 mai à 19h.
- La Maison de santé est hors d'eau et hors air. Les travaux de second œuvre débiteront prochainement. La visite des locaux pour la commission est prévue le 22/05 à 14h30.

- La date prévue pour l'inauguration du site de la gare est le 14 juin à 19h
- Le portail de l'Atelier Partagé est enfin réparé par CROCHINOX. Un contrôle annuel est à prévoir sur l'installation.

## **SANTE/SOCIAL/SENIOR :**

- **Actualités de la commission**

- Nuria ARRESE-IGOR ZUBILLAGA a obtenu son autorisation pour exercer et s'installer. Les démarches sont en cours. Une installation est prévue début juin. Plusieurs personnes ont déjà contacté la Communauté de communes pour savoir quand elle débutera ses consultations. JC DUCARRE rappelle que Nuria ARRESE-IGOR ZUBILLAGA n'a pas définitivement fermé la porte à une future installation dans la Maison de Santé. Il est donc important d'avoir toujours une appréciation positive des choses, même si, dans l'immédiat, elle n'a pas décidé de s'installer dans la structure communautaire.
- Une réunion avec les professionnels futurs locataires de la MSP a eu lieu le 17/04, afin qu'ils commencent à s'approprier les lieux. Quelques ajustements dans l'organisation des locaux du 1<sup>er</sup> étage ont été vus, notamment pour le cabinet sage-femme. Les échanges ont été constructifs et les professionnels ont apprécié la visite. F. CHANDON demande quel engagement de loyer a été pris pour les futurs occupants ? JC. DUCARRE répond que l'engagement communautaire pris auprès de la région est de 10 € le m<sup>2</sup>. Des modalités d'ajustement sont à prévoir pour l'affectation des surfaces des parties communes entre les futurs occupants. Les choses restent à définir pour savoir à qui la Communauté de communes louera les locaux : à la SISA ? Aux occupants directement ? F. CHANDON demande si les secrétaires des médecins seront aussi à la MSP ? JC DUCARRE répond que oui, mais il faudra voir si elles assureront un accueil uniquement pour les médecins ou pour l'ensemble des occupants de la Maison de Santé. La coordinatrice de la SISA intégrera elle-aussi les locaux.
- Le remplacement d'un véhicule de portage de repas est à prévoir (investissement inscrit au budget 2024).

## **Décisions du président**

Pas de décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations depuis la réunion du 08 avril 2024.

## **Questions diverses :**

- Le Président donne lecture du courrier du CEP, sollicitant une révision de la participation de la Communauté de communes à l'animation du comité territorial. Elle a délibéré pour 1 500 €, mais le CEP demande si elle ne pourrait pas être portée à 2 500 €, comme ce que versent les autres EPCI. D. PROST informe le Conseil qu'il a eu un échange avec la présidente pour avoir plus d'explications car le budget communiqué est déséquilibré pour une année pleine. Il prévoit notamment le salaire du chargé de mission. Comme il n'a pas été recruté à ce jour, il y aura donc moins de dépenses que prévu pour l'année 2024. Cela demande donc moins de recettes pour équilibrer le budget. Si la Communauté de communes maintient la participation de 1 500 €, cela n'empêche pas le recrutement de

l'agent et la mise en route de l'animation du comité. Le Bureau s'est prononcé sur le maintien de la participation à 1 500 €. E. NEVERS trouve curieux que la CC Le Grand Charolais paie la même chose que la Communauté de communes de Marcigny. JC DUCARRE partage cette remarque alors que le PETR a décidé, dernièrement, de répartir les subventions des différentes contractualisations selon la population de chaque Communauté de communes.

- JC DUCARRE rapporte qu'une belle manifestation a eu lieu ce dimanche à la halte nautique autour du canal. Malheureusement, une fuite conséquente du canal est intervenue ce samedi à Iguerande et a entraîné un arrêt de la navigation. JC DUCARRE a échangé avec la direction régionale VNF. Il lui a demandé de tout mettre en œuvre pour que des travaux soient faits au plus vite pour remettre la voie d'eau en état et autoriser une reprise rapide de la navigation afin de ne pas compromettre la saison touristique et les efforts de tous pour valoriser le canal. Une réunion importante a eu lieu cet après-midi à Dijon et une visio-conférence est prévue demain.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h17.**